



Conseil des Habitant-e-s de Vernier

Rapport public séance n°1

23 septembre 2023, Ferme Golay

-

Table délibérative "Des parcs accueillants pour toutes et tous"

Lors de cette première journée du Conseil des habitant-e-s, 24 verniolan-e-s ont débuté les délibérations concernant les espaces publics verts à Vernier. Pour rappel, la thématique *Des parcs accueillants pour toutes et tous* avait préalablement été choisie lors d'un vote en ligne ouvert à tou-t-e-s les habitant-e-s de la commune. Le but de cette première journée était de se familiariser avec les processus de délibération, de découvrir et d'approfondir la thématique, au travers d'échanges entre participant-e-s et d'auditions d'expert-e-s.

1. Formation à la délibération

Après une présentation du Conseil des Habitant-e-s de Vernier, et après avoir fait connaissance, les participant-e-s ont reçu une formation à la délibération, donnée par Dr. Victor Sanchez-Mazas et Prof. Matteo Gianni, chercheurs à l'Institut d'études de la Citoyenneté de l'Université de Genève. Au travers d'un exercice de délibération sur une thématique fictive ("faut-il interdire les trottinettes électriques?"), les participant-e-s ont découvert la pratique de la délibération, et la complexité de la mettre œuvre dans de bonnes conditions, ce qui leur a permis d'identifier les bonnes pratiques à adopter afin d'aboutir à des décisions collectives, tout en respectant la diversité des opinions.

2. Etat des lieux de la thématique donné par la commune

Afin de présenter l'état des lieux de l'aménagement des espaces verts à Vernier, les participant-e-s ont assisté à une présentation de deux responsables communaux :

- Romain GIGER, contremaître au service de l'environnement urbain (SEU)
- Marion MULLER-KLUIJTMANS, cheffe de projet au service de l'aménagement (SAM)

En tandem et en s'appuyant sur une présentation powerpoint (disponible en ligne pour les participant-e-s), les responsables communaux ont présenté les enjeux, les réalisations, les chantiers en cours ainsi que les futurs projets de la commune de Vernier en termes de transition écologique.

Ils ont souligné que, de façon générale, la réflexion sur les espaces verts est présente dans tous les chantiers municipaux. Ils ont poursuivi en indiquant que l'un de leurs grands axes de travail est la lutte contre les îlots de chaleurs, grâce notamment à la plantation d'arbres et de haies comestibles, à la création d'une pépinière urbaine, d'un parc animalier, ou encore de zones potagères ouvertes à la population.

Les expert-e-s municipaux-ale-s ont également présenté un projet phare à Vernier, « la Promenade des parcs », autrefois appelée voie verte communale. Il s'agit d'une promenade de 10 km qui relie plusieurs parcs de Vernier, afin de privilégier la découverte de la commune et de mettre en valeur les parcs verniolans. Leur intervention a permis d'identifier que l'un de leurs enjeux principaux est le manque d'espace à disposition. Premièrement, Vernier n'est pas propriétaire de tout son territoire, ce qui réduit leur marge de manœuvre. De plus, en réponse aux besoins grandissants des habitant-e-s de Vernier (accroissement de la population, manque de logements, aménagements nécessaires pour le trafic routier et la mobilité douce) les surfaces végétalisables sont réduites. Il s'agit donc trouver des alternatives, comme des toitures végétalisées, ou encore des potagers en bac.

Une fois la présentation terminée, les participant-e-s ont posé leurs questions aux responsables communaux. Les discussions se sont articulées autour du budget à disposition de la commune, de l'accès aux parcs (sécurité, accès pour les personnes à mobilité réduite, fréquentations, nuisances), de l'aménagements des parcs (animaux domestiques, matériel de sport, places de jeux, bancs publics), de la végétalisation dans le cadre de nouveaux quartiers en construction, ou encore des considérations techniques à prendre en compte lors de la construction de parcs.

3. Identification des questions à poser aux expert-e-s

Sur la base des informations fournies par les responsables communaux, les participant-e-s ont travaillé en petits groupes afin d'élaborer des questions à poser à un-e expert-e de l'aménagement des espaces verts.

Les questions élaborées par les participant-e-s sont les suivantes :

- *Qu'est-ce qui est prévu au niveau de la loi pour les immeubles de « x » étages par rapport à la superficie des espaces verts des environs ?*
- *Si la loi n'est pas respectée, que faire par la suite ?*
- *Que faire pour l'accessibilité de nos parcs pour les personnes à mobilité réduite ?*
- *Quid des éclairages automatiques dans les espaces verts ?*
- *Quid du tracé de la voie verte ?*
- *Quels sont les arbres adaptables au sol de Vernier ?*
- *Une idée sur les plantes et les arbres qui sont toujours verts selon la saison ?*
- *Peut-on réaliser un grand parc ayant beaucoup d'attraction dans la commune de Vernier ?*
- *Où est-ce qu'il y aurait un espace libre et vert pour la population (en vue de projet) ?*
- *Est-ce qu'on a le droit de planter un arbre de manière privée ?*
- *Comment informer la commune qu'une installation n'est pas adaptée au quartier ?*
- *Comment pouvons-nous améliorer l'accès aux parcs surtout en cas de travaux et sécuriser l'accès ?*
- *Comment pouvons-nous sécuriser les parcs (jeunes, drogues) ?*
- *Quels sont les paramètres dont il faut absolument tenir compte en tant qu'urbaniste pour concevoir un espace vert attractif, dans un territoire dont la densité urbaine augmente ?*
- *Pourquoi les espaces verts coûtent-ils plus chers que les privés (contraintes publiques dont les coûts augmentent ?)*

Ces questions ont été posées à Olowine ROGG, urbaniste indépendante spécialiste de l'aménagement des espaces verts.

Son intervention a permis de préciser les rôles des différents acteur-ice-s dans le domaine de l'aménagement des espaces verts, mais également les documents qui régissent cet aménagement, tels que le plan directeur communal. En illustrant ses propos à l'aide de projets auxquels elle a participé, elle a également expliqué et fourni aux participant-e-s la liste des ingrédients et des facteurs à prendre en compte lors de la construction d'un parc, afin de le rendre attractif.

4. Sélection des informations importantes à retenir

Suite à ces échanges avec les responsables communaux et expert-e-s, les participant-e-s ont travaillé en petits groupes pour sélectionner les informations importantes qu'ils/elles souhaitent retenir pour leur travail futur. Les informations retenues sont les suivantes :

- *Peu de budget*
- *Budget insatisfaisant par rapport aux besoins de la population verniolane*
- *Budget limité mais autres ressources (ex : crowdfunding, bénévolat, écoles)*
- *Espace restreint*
- *Connectivité des parcs et diversification du mobilier urbain*
- *Plus les propositions sont communes, plus les chances de concrétiser sont grandes*
- *Il manque des espaces verts pour les habitants et aussi pour leurs animaux de compagnie*
- *Tenir compte des coûts (principe de réalité)*
- *Solliciter les autorités communales*
- *Priorisation de l'intérêt collectif (ne pas proposer 1001 projets)*
- *L'attractivité d'un espace vert ne doit pas être en inadéquation avec la nature*
- *Mieux aménager les parcs existants (famille, lieu de rencontre, etc...)*
- *Se donner comme référence obligatoire : plan directeur communale et lois fédérales (LAT) et cantonales (proposer de se baser sur ces documents pour cadrer les discussions)*
- *Quels sont les coûts réels de la construction et de la gestion des espaces verts ? (veulent avoir ces infos pour la prochaine session)*
- *Insuffisance de la communication et de la concertation avec les pouvoirs publics*

Lors de cette première session, les participant-e-s ont découvert les enjeux auxquels la commune de Vernier fait face en matière d'aménagement des espaces verts, ainsi que les intérêts et les préoccupations d'autres résident-e-s verniolan-e-s. La session se conclut par l'élaboration de ces informations importantes, qui leur servira de base pour continuer les délibérations le 14 octobre prochain.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Victor Sanchez-Mazas, coordinateur du Conseil des Habitant-e-s, directement par téléphone (022 379 88 34).